

# **COMPTE RENDU**

# Réunion Conseil Municipal – 19 mars 2019

Présents (CM)

: J. RACINE, S. JEMEI, E. ONIMUS, S. RICHARD, C. CONSTANT, H. COULON

Absent (CM)

: S. MENNY

Secrétaire de séance : C. CONSTANT

S. HOFF, secrétaire de mairie a participé à la réunion.

Début de la séance à 19h30.

#### **Thèmes**

# /alidation compte-rendu du CM en date du 11/02/2019.

• Aucune remarque formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### Compte administratif 2018 et budget primitif 2019

### Compte administratif 2018

Section de fonctionnement :

En dépenses le compte administratif 2018 est clôturé à hauteur de 60 378,41 €.

En recettes, 79 175,42 € sont enregistrés ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 18 797,31 €.

Section d'investissement :

En dépenses, le compte administratif 2018 est clôturé à hauteur de 26 684,22 €.

En recettes, le compte administratif 2018 s'achève à hauteur de 32 899,51 € soit un excédent d'investissement de 6 215,29 €.

	SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Ц	Fonctionnement 2018	60 378,11 €	79 175,42 €	18 797,31 €
	Investissement 2018	26 684,22 €	32 899,51 €	6 215,29€
	Report excédent fonctionnement fin 2017		286 943,17 €	
	Report excédent d'investissement fin 2017		3 356,45 €	
	Excédent fonctionnement total		+ 305 740,68 €	g.
	Excédent d'investissement total		+ 9 571,74 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et adopte le compte administratif 2018 à l'unanimité.

### Budget primitif 2019

Section de fonctionnement :

Le fonctionnement s'équilibre à hauteur de 381 086 €.

En dépenses sont prévues : 28 000 € de contributions aux syndicats intercommunaux (RPI-fourrière, salaire secrétaire et agent d'entretien etc), 15 000 € d'indemnités des élus et 3 200 € de subvention aux associations. 2 000 € en énergie et électricité, 5 000 € en entretien des espaces publics (tonte, fauchage, élagage, déneigement) etc.



En recettes sont prévues : 305 740 € de report d'excédent, 2 200 € de vente de bois, 17 905 € de revenu des 3 taxes, la taxe sur les pylônes devrait rapporter 11 800 €, la DGF (dotation globale de fonctionnement) 5 000 €, la TPU 7 780 €, remboursement taxe professionnelle 11 725 €, la dotation aux élus 2 972 €, remboursement par les élus d'une partie de leurs indemnités : 8 770 €

Subvention pour le fleurissement 1 050 € etc

#### Section d'investissement :

L'investissement s'équilibre à hauteur de 322 517 €.

En dépenses : 5 000 € sont budgétés pour l'achat de mobilier pour la salle des associations et 50 000 € de travaux éventuels sur le bâtiment mairie, 100 000 € sur la voirie et 167 517 € sur le réseau électrique sont nécessaires pour maintenir l'équilibre budgétaire.

En recettes : 14 000 € de fond de compensation de la TVA sur les travaux 2017 sont attendus, un virement de 298 646 € du fonctionnement et s'ajoutent les 9 571 € d'excédent.

Après avoir débattu, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019.

### Taux d'imposition 2019.

 Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir au niveau actuel les taux d'imposition pour l'année 2019.

# Demande de subventions par les associations.

✓ 2500 €: Recouvrance Anim'

√ 150 €: Association de Pêche Recouvrance

✓ 100 € : La vigilante Jeune Sapeurs-Pompiers Montreux-Châteaux

✓ 100 € : Chorale de la vallée de l'Ecrevisse (Souvenir patriotique)

√ 100 € : Souvenir Français

√ 100 €: Amis de l'hôpital

√ Vote à l'unanimité des subventions

### CCST, prise de compétence « politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales »

- Le conseil municipal doit délibérer sur la décision du conseil communautaire quant à la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales.
- Le CM approuve à l'unanimité cette décision.

### Embauche d'un agent d'entretien

 Une agent d'entretien échelon 1 sera recrutée pour 6 heures/mois sur un CDD d'un an à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.



### Création d'un poste de rédacteur principal titulaire

• Un poste de rédacteur principal est créé afin d'assurer le secrétariat de la mairie pour 4h/semaine.

# Dissolution du conseil syndical de gestion du gymnase de Montreux-Château

• Le conseil municipal doit délibérer sur la dissolution du conseil syndical de gestion du gymnase de Montreux-Château au 31/12/2018. Le CM approuve à l'unanimité.

# Informations et questions diverses.

• Informations syndicales : Le nombre d'élèves au sein du RPI n'est pas assez élevé pour maintenir le nombre de classe actuel. Une classe devrait fermer à la rentrée prochaine. Néanmoins, une nouvelle commission aura lieu à l'inspection académique mi-mai afin d'évaluer à nouveau la situation. Une action importante de mobilisation des parents d'élèves aura lieu le 1<sup>er</sup> avril avec un ralentissement du car scolaire ainsi que l'occupation de manière pacifique des classes toujours sur la matinée afin de lutter contre la fermeture de classe.

Fin de la séance à 21h25.

Le secrétaire de séance, Cyril CONSTANT,

